

TRAVAIL EN HAUTEUR ET PORT DU HARNAIS

Objectifs :

- Connaître la réglementation
- Etre capable de travailler en hauteur avec le harnais.
- Développer sa capacité d'analyse des risques liés au travail en hauteur.

Public et prérequis :

Personnels utilisant un harnais de sécurité.
La personne ne doit pas être sujette au vertige.

Durée :

7 heures pour un groupe de 6 personnes maximum.

Intervenant :

La formation est animée par un formateur expérimenté, animateur de Prévention des Risques Professionnels formé par l'INRS. La formation est animée par ACTIVA FORMATION

Moyens et méthodes pédagogiques :

Animation sous forme d'exposés, d'études de cas et de mise en pratique spécifiques aux métiers de l'entreprise. Une documentation est remise à chaque participant

L'entreprise met à disposition les différents équipements de protection individuelle nécessaire à la réalisation des exercices pratique sur leur site

Contenu :

- Contexte réglementaire : Décret n° 2004-924 du 1^{er} septembre 2004.
- Analyses des risques.
- Les Equipements de Protection Individuelle contre les chutes de hauteur.
- Les systèmes d'arrêt de chute.
- Vérifications et entretien des E.P.I.
- Les dispositifs d'ancrage (Recommandation CNAMTS R424).
- Choix du système antichute en adéquation avec le poste de travail.
- Présentation et découverte du matériel de sécurité antichute.
- Réglage du harnais.

Suivi et évaluation :

- Validation de l'acquisition pratique par évaluation du formateur
- Evaluation de la formation par les apprenants en fin de session

A l'issue de la formation, une attestation de formation sera remise à chaque participant.